



Madame, Monsieur,



Cette année, le Père Noël a décidé d'installer son chalet et de stationner son traineau dans la cour de la mairie.

De ce fait, dans cet espace, la circulation et/ou stationnement y seront interdits durant la période du 28 novembre 2022 au 04 janvier 2023. Vous voudrez bien prendre vos dispositions pour vous stationner en dehors de la cour de la mairie.

Aussi, afin de rendre féérique, aux yeux de vos enfants, ces instants de Noël, la mise en lumière des illuminations de ce petit village se fera vendredi 02 décembre 2022 à 17h15. Vous êtes conviés avec vos enfants, à ce moment magique.

Bien cordialement,